

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 3 mars 2021

Le PV intégral a été affiché et publié sur le site de la commune www.guerny-village.fr. Il peut être consulté en mairie.

Etaient absents excusés :

MM. E. BAZET (pouvoir à C. LEPILLER); P. IHARASSARRY, P. PETIT.

Absent : M. A. ALVEZ HELENO

Secrétaire : M. A. DUVAL

Cette réunion est tenue dans la salle des fêtes à huis clos en raison de la pandémie.

Avant le début de la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de trois points ajoutés à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes – prise de la compétence mobilités et modification à la marge de certains articles.
- Demande d'adhésion aux conventions de groupement de commandes de la communauté de communes du Vexin Normand.
 - commande de contrôle et d'entretien des bornes incendie,
 - commande d'impression de supports de communication.
- Précisions sur la délibération adoptée le 17/02/2021 sur le remplacement des compteurs d'eau, l'installation de la radio relève et la fixation du prix de la « relève à pied

Approbation du P.V. du 17 février 2021.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

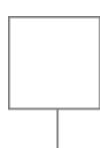
1- CDC Vexin Normand : Pacte de gouvernance (Délib.)

Le Pacte de gouvernance est un nouvel outil juridique possible à mettre en place afin de rappeler des valeurs fortes au sein d'un territoire communautaire.

Le pacte de gouvernance peut ainsi prévoir notamment, sans qu'il y ait de formalisme arrêté et de caractère exhaustif :

- Les conditions dans lesquelles l'EPCI peut proposer de réunir la Conférence des Maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire;
- Les conditions dans lesquelles l'EPCI peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres;
- La création de commissions thématiques communautaires pouvant associer les communes et leurs élus;
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le pacte de gouvernance communautaire (2020-2026) de la Communauté de communes du Vexin



Normand

2- Modification des statuts de la Communauté de Communes – prise de la compétence mobilités et modification à la marge de certains articles.

Il est proposé au Conseil Municipal de la mairie de GUERNY que la Communauté de Communes du Vexin Normand prenne la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité en remplaçant la compétence Transports scolaires initiales avec les éléments de nuances suivants :

- o *Ne pas demander le transfert du bloc « transports » de la Région à savoir transports scolaires, transport à la demande et transport régulier*
- o *A l'inverse, prendre le transfert du bloc « Mobilités » comprenant, la Mobilité Active (Vélo...), la Mobilité Solidaire, le Covoiturage et autopartage ;*

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

3- Demandes d'adhésion à la convention de groupement de commandes de la communauté de communes du Vexin Normand.

a) Marché de contrôle et d'entretien des poteaux incendie, des bouches incendie et des différents points d'eau naturels et artificiels

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette convention à l'unanimité.

b) Marché sur les impressions de divers supports de communication.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette convention.

4- Précisions sur la délibération adoptée le 17/02/2021 sur le remplacement des compteurs d'eau, la radio relève et fixation du prix de la « relève à pied ».

Il faut distinguer deux opérations :

1- Le remplacement des compteurs vétustes.

L'arrêté ministériel du 6/03/2007 impose de contrôler le bon fonctionnement des compteurs et de les remplacer en cas de non-conformité.

L'âge moyen du parc est de 25 ans, avec pour les plus anciens un âge de 64 ans. Il y a un risque important de non-conformité du parc et, pour cette raison, SUEZ en préconise le remplacement. Compte tenu que le remplacement des 71 compteurs âgés de plus de 15 ans coûterait 12 899 € HT, la Régie Municipale sur proposition de SUEZ, a décidé de remplacer l'ensemble des compteurs pour un coût de 11 767 € HT avec l'équipement de radio relève.

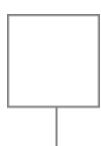
2- La Radio Relève.

La commune souhaite améliorer la méthode de relève des compteurs afin de la simplifier et de la fiabiliser. Le dispositif de radio relève, installé à la charge de la Régie, permettra d'éviter les rendez-vous, les rendez-vous manqués, les estimations erronées, les avoirs et les litiges.

L'opérateur chargé de la radio relève circule à pied ou en voiture à vitesse lente avec un appareil qui sollicite la transmission par le compteur des données nécessaires. La faible émission d'ondes électromagnétiques est limitée à quelques secondes 2 fois par an.

Le remplacement de tous les compteurs équipés de radio relève coûterait donc 11 767 € HT et le contrat de prestation passerait de 7 200 € actuellement à 5 900 € HT.

Ces deux opérations sont indépendantes mais, menées en même temps, elles représentent une économie importante.



Les abonnés qui refuseraient la radio relève - ce qui est leur droit - devraient transmettre au prestataire (SUEZ) deux fois par an la photo de leur compteur ou accepter un rendez-vous de relève « à pied » facturé 50 € à l'abonné.

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

a) confirme la délibération adoptée le 17/02/2021 prévoyant :

1- de remplacer tous les compteurs,

2- d'installer le système de radio relève pour les abonnés qui le souhaitent.

b) fixe à l'unanimité le prix de la relève « à pied » à 50 € à la charge de l'abonné.

5- Questions orales :

Madame le maire demande aux conseillers de réserver les dimanches 13 et 20 juin de façon à assurer la permanence pour les élections régionales et départementales.

Le site Internet de la commune est maintenant accessible à l'adresse « www.guerny-village.fr » ainsi que l'accès par Facebook « **Mairie de Guerny** ».

Madame le Maire informe que la clôture des jardins agricoles a été posée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h45

